

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ TNO LAC-WALKER

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, directrice des finances et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Sept-Rivières, que le rôle de perception de la Municipalité TNO Lac-Walker, sous la juridiction de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, a été déposé au bureau administratif de la MRC, situé au 1166, boulevard Laure à Sept-Îles, selon les dispositions de l'article 1007 du *Code municipal*.

Conséquemment, les comptes de taxes pour l'année 2024 seront expédiés aux contribuables concernés dans les délais prévus à l'article 1012 du *Code municipal*.

Les comptes de taxes sont ainsi payables dans les délais prévus par la *Loi*.

DONNÉ à Sept-Îles, ce 29^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-quatre.

Joanne Parent, CPA, OMA
Directrice des finances et greffière-trésorière adjointe

- CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC de Sept-Rivières le 29 février 2024 et l'avoir affiché sur le babillard prévu à cette fin à l'entrée principale du centre administratif de la MRC de Sept-Rivières le même jour.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29^e jour du mois de février deux mille vingt-quatre.

Joanne Parent, CPA, OMA
Directrice des finances et greffière-trésorière adjointe